RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

1330-CVAE-SD

*n°C.E.R.F.A – 14030*14*

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination	
Adresse	
Code postal	
Ville	

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET	
Période référence	/ / 20 / / 20
Date de cessation	WW / / 20

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2		*case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD, case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD*

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaires de référence	A3		à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD
Chiffre d'affaires de référence groupe	B6		à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A	SIGNATURE
DATE	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

SIREN									

PAGE			/		

III. REPARTITION DES SALARIES

A. Liste des établissements de l'entreprise

CODE NIC	NUMERO DU DEPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune	Nombre de salariés
A4	A5	A6	A7	A8

SIREN									

PAGE			/		

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

NUMERO DU DEPARTEMENT			COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune (2)			Nombre de salariés
B1			B2	B3			B4

(1) Salariés sur des chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc..
(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr.